

PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
DIRECTION DE LA COORDINATION
ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE
Bureau des procédures d'utilité publique
Affaire suivie par Mme DUPONT
☎ 02.40.41.47.72
☎ 02.40.41.47.50
catherine.dupont@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le

18 JAN 2012

**Information sur l'existence d'un avis tacite
de l'autorité environnementale**

Nom du pétitionnaire : COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES

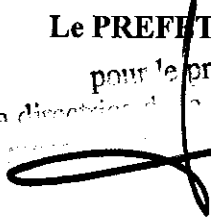
Nature et adresse du projet : Déchetterie à Notre Dame des Landes, « La Primais »

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 17 novembre 2011.

Depuis le 17 janvier 2012, en application de l'article R. 122-13-1 du code de l'environnement et en l'absence d'observation de la part de l'autorité environnementale, son avis est réputé favorable.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

Le PREFET
pour le préfet
la direction de la coordination
et du management de l'action publique

THOMAS BOUTIER

NB : Cet avis ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.